

**NOTES D'ALLOCUTION
DE L'HONORABLE NOËL A. KINSELLA
PRÉSIDENT DU SÉNAT**

**À L'OCCASION DU VISIONNEMENT SPÉCIAL
DU DOCUMENTAIRE « WOMEN IN SHROUD »
PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE LA
JOURNÉE DES DROITS DE LA PERSONNE**

OTTAWA, LE 10 DÉCEMBRE 2009

Monsieur l'ambassadeur Geerts,
Honorables juges,
Honorables sénateurs et députés,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

Nous célébrons aujourd'hui le 61^e anniversaire de l'adoption et de la proclamation, en 1948, de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* par l'Organisation des Nations Unies. Le 10 décembre a été désigné comme Journée des droits de l'homme deux ans plus tard, en 1950.

Cet anniversaire est également l'occasion de célébrer la coopération internationale, la célébration d'une réalisation historique. Traduite dans plus de 360 langues, la *Déclaration* représente également l'expression par excellence de l'engagement international envers les droits de la personne. Elle a jeté les bases d'autres instruments plus poussés de protection des droits de l'homme partout dans le monde. Les constitutions et les lois en matière de droits de la personne y font référence dans de nombreux cas. Elle a influencé la *Charte canadienne des droits et libertés* et les tribunaux canadiens l'ont utilisée à maintes reprises pour rendre des décisions.

Je suis particulièrement fier de pouvoir dire que le Canada et ma province d'origine, le Nouveau-Brunswick, ont joué un rôle dans l'élaboration de cette référence en matière de droits de l'homme. En effet, John Peters Humphrey en fut l'un des principaux rédacteurs.

Cette année, la Journée des droits de l'homme est axée sur la non-discrimination. « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». Ces premiers mots célèbres de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* sont la base des lois internationales en matière de droits de l'homme.

La lutte contre la discrimination demeure une bataille quotidienne pour des millions d'habitants de la planète. Comme on peut le lire dans son préambule, la *Déclaration universelle*

visent un « idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés. »

Le film de ce soir, intitulé *Women in Shroud*, met en lumière certaines des difficultés les plus extrêmes auxquelles les femmes sont encore confrontées de nos jours. Le film a été dirigé par un Canadien, Farid Haerinejad, qui travaille présentement comme réalisateur et comme monteur pour la télévision et la radio de Radio-Canada. Il possède plus de dix ans d'expérience dans le journalisme de radio-télévision, tant au Canada qu'à l'étranger. Le travail récent de M. Haerinejad a été reconnu sur la scène internationale et il a obtenu la médaille d'argent au New York Film Festival. M. Haerinejad a étudié la langue et la littérature russes à Moscou, de même que le journalisme parlé au Canada.

Le Canada a toujours joué un rôle important dans le domaine des droits de la personne, et la tradition se poursuit. Bien que nos efforts pour promouvoir les droits de l'homme, que ce soit au Canada ou à l'étranger, demeurent une tâche inachevée, nous célébrons le 61^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* en sachant que nous faisons des progrès chaque année.

En conclusion, je vous remercie de votre présence ce soir, et j'espère que le film vous rappellera l'importance de la protection des droits de la personne.